



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
Développement durable
GA/GB

ARRÊTÉ

**portant modification de la composition de la Commission
Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sioule**

Le Préfet de la région Auvergne
Préfet du Puy-de-Dôme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 212-1, L 212-3 à L 212-11 et R 212-26 à R 212-47 ;

VU le décret n° 2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le code de l'environnement ;

VU l'arrêté interpréfectoral du 31 décembre 2003 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Sioule ;

VU l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2005 portant constitution et composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sioule ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2011 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE de la Sioule dans le cadre du renouvellement complet de cette commission ;

VU la lettre du 9 mars 2012 du Président de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Allier sollicitant une modification de la composition de cette commission ;

VU la lettre du 4 avril 2012 de la Présidente de l'Association des maires du Puy-de-Dôme sollicitant une modification de la composition de cette commission ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, en conséquence, de modifier l'arrêté préfectoral susvisé du 10 décembre 2011 ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1 – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2011 susvisé est modifié comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Organismes	Représentés par
COMMUNES DU PUY-DE-DOME DESIGNEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES DU PUY-DE-DOME	M. Pierre MOUSSELON Adjoint au Maire de Montel-de-Gelat remplace M. Pierre LAMAZIERE Adjoint au Maire de Montel-de-Gelat
COMMUNES DESIGNEES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'ALLIER	M. Emmanuel FERRAND Adjoint au Maire de Saint-Pourçain-sur-Sioule remplace M. Gilles JOURNET Maire de Paray-sous-Briailles
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DESIGNES PAR L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE L'ALLIER	M. Gilles JOURNET Vice-Président de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois remplace M. Emmanuel FERRAND Vice-Président de la Communauté de Communes en Pays Saint-Pourcinois

ARTICLE 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de l'Allier, de la Creuse et du Puy-de-Dôme. Cette publication mentionnera le site Internet www.puy-de-dome.gouv.fr où la liste des membres peut être consultée.

ARTICLE 3 - Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Allier, de la Creuse et du Puy-de-Dôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chaque membre de la Commission locale de l'eau.

Fait à CLERMONT-FERRAND, le **- 6 AVR. 2012**

**Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,**


Jean-Bernard BOBIN